

Consommer mieux

—
*Devenir éco-consommateur :
bien acheter, bien
utiliser, bien jeter*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Édition : mars 2014

- **Comment acheter et consommer mieux** 3
- **Éco-consommateur**
Tous les jours 4
- **Chaque produit suit un parcours** 6
- **S'y retrouver dans la jungle des logos** 8
- **Mieux acheter avec l'affichage environnemental** 17
- **Pour bien choisir, les réflexes à acquérir** 21
- **En finir avec les idées reçues** 24
- **Après l'achat, l'utilisation** 26
- **Dernière étape, les poubelles** 28
- **Un défi à relever, faire évoluer l'offre** 30
- **Pour aller plus loin** 31
- **L'ADEME** 32

Autodéclarations environnementales

déclarations environnementales issues d'initiatives privées d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations et émises sous leur propre responsabilité (produit « vert », « écologique », « 100% naturel », « biodégradable », etc.), sans référentiel (cahier des charges).

Cycle de vie

départ de l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son traitement en fin de vie (valorisation ou élimination), en passant par sa fabrication, un produit traverse de nombreuses étapes qui constituent son cycle de vie. Ce cycle de vie doit être considéré dans son ensemble car chaque étape est source d'impacts sur l'environnement.

Déclaration environnementale

elle vise à identifier facilement les produits (biens et services) plus respectueux de l'environnement. Elle peut prendre la forme d'une affirmation, d'un symbole ou d'un graphique.

Éco-produit

tout produit ou service qui génère des impacts limités sur l'environnement tout au long de son cycle de vie par rapport à un produit d'usage similaire. Les produits et services porteurs de l'Écolabel Européen sont considérés comme des éco-produits.

Logos publics

logos d'initiative publique permettant d'identifier des produits plus respectueux de l'environnement (logos publics de l'agriculture biologique et Écolabel Européen). L'Écolabel Européen offre une double garantie : la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit.

Impacts environnementaux

tout ce qui dégrade notre environnement, soit en utilisant des ressources non renouvelables (pétrole, charbon, plastiques, etc.), soit en entraînant des rejets néfastes (pollution de l'air, de l'eau et des sols).

Référentiel

document (cahier des charges) présentant noir sur blanc les critères auxquels doit répondre un produit. Un logo est alors apposé sur le produit qui les respecte.

Comment acheter et CONSOMMER MIEUX

Tous les produits que nous achetons ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet.

Mais certains d'entre eux, les éco-produits, sont plus respectueux de l'environnement, avec des qualités identiques.

Vous pouvez limiter vos impacts sur l'environnement, en évaluant ce dont vous avez **besoin**, en choisissant des **éco-produits**, en utilisant mieux vos produits et enfin en triant les emballages et les produits usagés pour qu'ils soient valorisés.

Comment identifier ces éco-produits ? Comment faire les bons choix ? Que signifient exactement les déclarations et les logos environnementaux sur les produits ? Quels sont les points de repère à utiliser ? Ces éco-produits sont-ils forcément plus chers ? Plus respectueux de l'environnement ? Aussi performants ? Comment agir à votre niveau pour faire changer les choses ?

Pour vous y retrouver et pouvoir passer à l'action, plusieurs solutions s'offrent à vous : découvrez-les dans ce guide*.



Sur internet :

www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats
www.ecolabels.fr

* Pour en savoir davantage, vous pouvez également vous procurer le « Guide pratique des allégations environnementales » édité en 2012 par le Conseil national de la consommation (à télécharger, www.economie.gouv.fr/files/guide_allégations_31janv.pdf).

Éco-consommateur TOUS LES JOURS

Quelques exemples de gestes à réaliser au quotidien :

Vérifier la présence de l'**Écolabel Européen** sur un bidon de lessive. Il garantit ses qualités d'usage et la limitation des substances dangereuses dans sa composition et son emballage.

Choisir des **fruits et des légumes de saison**, c'est limiter la consommation d'énergie liée à leur transport et au chauffage des serres.

Pour repeindre le salon, choisir une peinture avec l'**Écolabel Européen** garantit sa qualité écologique.

Acheter des **produits électriques qui se branchent sur le secteur**, c'est 3000 fois moins cher que d'acheter des piles jetables pour faire fonctionner ce même objet.

Le lecteur de DVD est en panne ? Le **service après-vente** du détaillant peut peut-être le réparer, ce qui évite d'en acheter un neuf.

Éviter d'acheter des produits avec une **date de péremption** trop proche, ils risqueraient d'être périmés avant d'avoir pu être consommés et il faudrait alors les jeter.

Une **lessive concentrée** génère moins d'emballage.

Pour les denrées peu périssables telles que le thé, le café, le riz, les pâtes... éviter les **petits conditionnements** permet de réduire les déchets d'emballage.

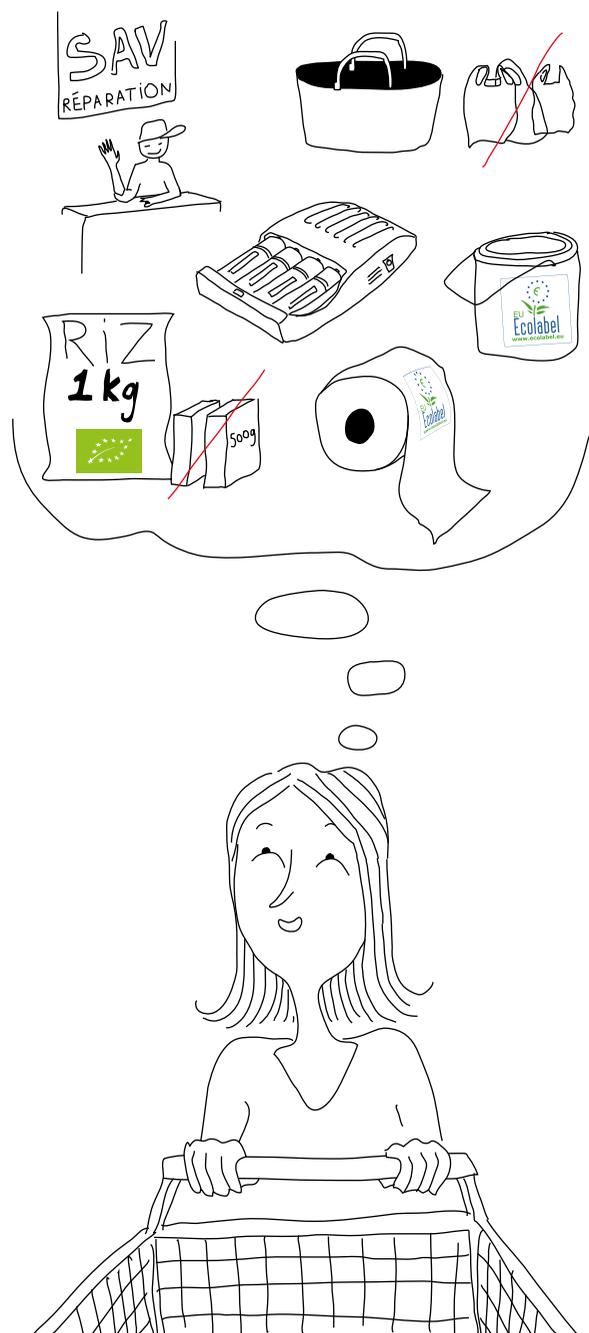
Un **réfrigérateur classe A+++** consomme 46% en moins d'électricité que des réfrigérateurs A+. C'est facile à voir avec l'étiquette-énergie. Ce choix permet de faire des économies !

Plutôt que d'acheter un stylo jetable plusieurs fois dans l'année, il serait plus intéressant de choisir un **stylo rechargeable**.

Inutile de remplacer une trousse d'école si **celle de l'année dernière est en bon état**.

Un équipement sportif pour un enfant devient vite trop petit : pourquoi ne pas en chercher un **d'occasion** ?

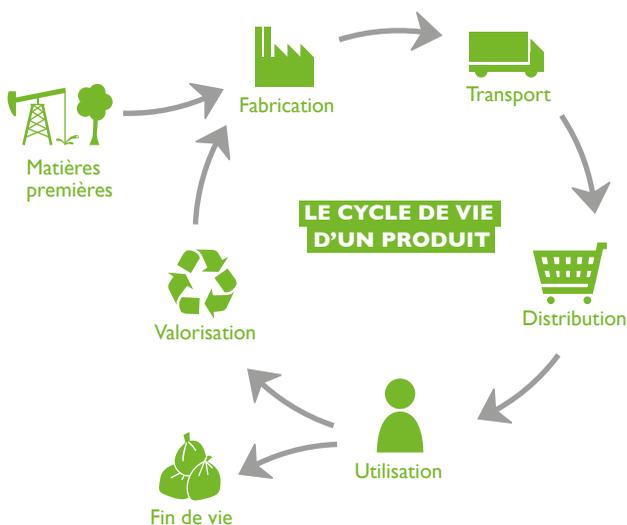
Utiliser des **piles rechargeables** plutôt que des piles jetables pour une voiture téléguidée ou une manette de console de jeux, c'est moins de matières premières consommées, moins de déchets produits... et c'est 3 fois moins cher.



Chaque produit SUIT UN PARCOURS

Le cycle de vie d'un produit, ce sont toutes les étapes de la vie d'un produit, de sa fabrication à la fin de sa vie : depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

À chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets...



Encourager une diminution des impacts des produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, c'est primordial.

Dans ce processus, **le consommateur est un maillon essentiel**. Depuis sa décision d'achat jusqu'à la fin de vie du produit, il peut agir pour contribuer à la qualité de l'environnement : être « éco-consommateur », cela commence dans un magasin, se poursuit à la maison ou sur le lieu de travail, et continue devant une poubelle et des bacs de tri.

Quelques étapes du cycle de vie des bouteilles en plastique



1. Achat



2. Tri



3. Recyclage



4. Produit issu de la matière première recyclée

Produits plus respectueux de l'environnement et éco-conception

Lorsque les industriels cherchent à réduire les impacts sur l'environnement dès la conception des produits pour créer des produits plus respectueux de l'environnement, on parle

d'éco-conception. L'éco-consommateur, quand il choisit d'acheter des produits plus respectueux de l'environnement, encourage les efforts d'éco-conception réalisés par les industriels.

S'y retrouver dans la jungle DES LOGOS

Pour l'éco-consommateur, tout commence au moment de l'achat : comment reconnaître les produits qui limitent leurs impacts sur l'environnement tout en conservant leurs performances ?

Pour acheter, un premier réflexe : regarder les logos sur le produit. Ils vous aident à identifier les produits plus respectueux de l'environnement. Mais voilà, il existe de nombreux logos environnementaux : à quels repères faire confiance ? Pour se retrouver dans ce labyrinthe, **faites confiance aux logos environnementaux publics.**

Les logos les plus complets sont ceux qui prennent en compte les différents **impacts environnementaux** (émission de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, de l'air...) sur **l'ensemble du cycle de vie du produit** (de la fabrication du produit à sa fin de vie quand il devient déchet). On est ainsi assuré qu'une amélioration isolée du produit n'a pas des répercussions négatives par ailleurs (transfert de pollution).

L'Écolabel Européen est conçu sur ce modèle. C'est un écolabel. Il répond à une norme (ISO 14024).

L'Écolabel Européen en chiffres

L'Écolabel Européen, c'est
3 900 références de produits,
répartis dans 32 catégories,
certifiés en France en 2012.

33 % des interviewés pour
une enquête* du CREDOC
déclarent reconnaître le logo
de l'Écolabel Européen en 2010.

* source : étude « Conditions de vie et aspirations des français ».



Guide de l'ADEME « **Les logos environnementaux sur les produits** »

Mémo des logo environnementaux « **Quels logos pour quels produits ?** ».

Des incontournables : les logos publics

● Pour l'alimentation

Produits issus de l'Agriculture Biologique

L'agriculture biologique est reconnue en France depuis 1980. La certification agriculture biologique garantit une qualité attachée à un mode de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

LOGOS	Dénomination	
	Agriculture Biologique AB	Le logo français AB peut être apposé en complément du logo européen dit « Euro-feuille ». Les critères des deux logos sont identiques. Toutes les exploitations agricoles et les fabricants de produits biologiques sont contrôlés chaque année par un organisme indépendant. www.agencebio.org ; www.inao.gouv.fr
	Agriculture Biologique Logo Européen	

Produits « issus d'une exploitation HVE »

Dénomination	
« Issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale »	Issue du Grenelle, cette mention valorisante réglementaire identifie les produits agricoles, transformés ou non, provenant d'une exploitation utilisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le dispositif est encadré par le ministère de l'Agriculture. La Haute Valeur Environnementale est fondée sur une obligation de résultats. www.agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles

● Pour les autres produits*

Les logos du tableau page suivante ont été élaborés à l'initiative d'institutions publiques. Ils signalent aux consommateurs des produits plus respectueux de l'environnement. **Ce sont des « écolabels ».**

Un écolabel doit répondre aux critères suivants :

il respecte des **exigences environnementales précises**,
il prend en compte **les impacts environnementaux** (pollutions de l'eau, de l'air, des sols, émissions de gaz à effet de serre...) **du produit tout au long de son cycle de vie**,

* produits d'hygiène, produits d'entretien, textile, papeterie, etc.

pour l'élaboration du référentiel, **plusieurs partenaires sont associés** : professionnels, associations de consommateurs, association de protection de l'environnement, les pouvoirs publics,

les **critères du référentiel sont régulièrement revus** pour garantir les meilleurs produits du marché (performance d'usage et performance environnementale),

les produits sont **certifiés par un organisme indépendant** qui garantit la conformité du produit aux critères du référentiel.

LOGOS	Écolabels publics	
	Écolabel Européen	Créé en 1992 par la Commission européenne, à l'initiative notamment des pays d'Europe du Nord et de la France. Il concerne 32 catégories de produits (17 000 produits et services). www.ec.europa.eu/environment/ecolabel www.ecolabels.fr
	Ange Bleu	Créé en 1978, cet écolabel allemand est le plus ancien écolabel en Europe. Il concerne 125 catégories de produits (11 700 produits et services). www.blauer-engel.de/en/index.php
	Écolabel Nordique (Nordic Swan)	Créé en 1989, c'est l'écolabel des pays d'Europe du Nord (Islande, Suède, Norvège, Danemark, Finlande). Il concerne 63 catégories de produits. www.nordic-ecolabel.org

Catégories de produits et services pour lesquels les écolabels sont disponibles

Produits et services	 Écolabel Européen	 Ange Bleu	 Écolabel Nordique
Multimédia et audiovisuel	- Ordinateurs (fixes et portables) - Téléviseurs	- Équipements d'impression (imprimantes, photocopieurs, ...)	- Ordinateurs (fixes et portables) - Téléviseurs
Produits d'entretien et de nettoyage	- Lessives - Nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires - Détergents pour lave-vaisselle - Liquide-vaisselle		
Hygiène et beauté	- Savons, shampoings et après-shampoings - Papiers absorbants et papiers-toilettes	- Produits d'hygiène (couches bébé, serviettes hygiéniques, coton-tige, tampons...)	

Produits et services	 Écolabel Européen	 Ange Bleu	 Écolabel Nordique
Équipement de la maison : peintures, vernis et ameublement	- Matelas - Peintures et vernis d'intérieur et d'extérieur - Mobilier en bois - Robinets et pommeaux de douche - Toilettes et urinoirs	- Peintures, vernis, lasures - Enduits	
Jardin	- Amendements organiques - Milieux de culture (terre)		
Papeterie et édition	- Feuilles de papier (papier graphique et papier à copier) - Papier imprimé (livres, catalogues) - Papier journal	- Feuilles de papier (papier graphique et papier à copier) - Publications	- Feuilles de papier (papier graphique et papier à copier) - Stylos, feutres, crayons de couleur... - Enveloppes
Habillement	- Produits textiles (vêtements, linge de maison) - Chaussures		
Services	- Hébergement touristique (hôtels, gîtes, etc.) - Campings		
Autres	- Ampoules et tubes fluorescents - Pompes à chaleur - Lubrifiants		- Jouets

Pour les équipements informatiques et autres périphériques, il existe également un **logo public** :

LOGOS	Logo public	
	Energy Star	Créé en 1992 aux États Unis, géré par l'Union Européenne depuis 2001. Il concerne 14 catégories de produits (dans le domaine des équipements de bureau) en Europe. www.eu-energystar.org/fr/index.html



Guide de l'ADEME « **Les logos environnementaux sur les produits** »
Mémo des logo environnementaux « **Quels logos pour quels produits ?** ».
Sur internet : Écolabel Européen : <http://ec.europa.eu/ecat/> et www.ecolabels.fr
Ange Bleu : www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/search_for_products.php
Écolabel Nordique : www.nordic-ecolabel.org/criteria/product-groups/

Les étiquettes et logos obligatoires

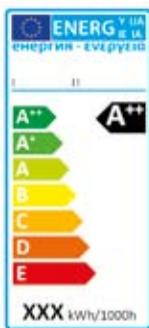
● Les étiquettes environnementales

Pour l'électroménager et les téléviseurs



L'**étiquette énergie** signale la consommation des appareils domestiques (réfrigérateurs, congélateurs, combiné, lave-linge, sèche-linge, machines lavantes-séchantes, lave-vaisselle, fours, téléviseurs, climatiseurs...). En fonction des produits concernés, d'autres indicateurs peuvent aussi être spécifiés comme la consommation d'eau ou le niveau de bruit. Les niveaux de performances s'étalent sur 10 catégories, de A+++ (la plus haute performance énergétique) à G (la plus basse).

Pour les lampes



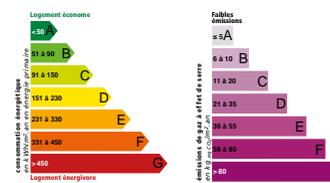
L'**étiquette énergie** des lampes (appelées plus communément « ampoules ») mentionne obligatoirement la classe énergétique (de A à E) et la consommation pour 1 000 h d'allumage. Sur l'emballage doivent également figurer les données suivantes: la capacité de la lampe à restituer les couleurs naturelles, la température de couleur, le temps d'allumage, le nombre de cycles allumage / extinction, la capacité de la lampe à être utilisée à l'extérieur et avec un variateur, les dimensions, la quantité de mercure contenu dans le produit.

Pour les voitures



L'**étiquette CO₂** est composée de 7 classes (de A à G). Elle vous permet, lors de l'achat d'une voiture, de comparer les **consommations de carburant** et les **émissions de CO₂** des différents véhicules. Moins de carburant consommé, c'est moins d'émissions de gaz à effet de serre. Sur le site www.carlabelling.ademe.fr, les consommations et les émissions de gaz à effet de serre des modèles sur le marché.

Pour les logements



Pour tous les logements mis en vente ou en location, un **diagnostic de performance énergétique (DPE)** doit être réalisé. Il s'accompagne de 2 étiquettes qui permettent de classer le logement : l'éti-

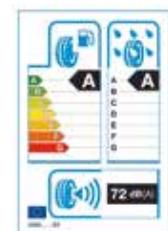
quette énergie qui situe sa **performance énergétique** et l'étiquette climat qui renseigne sur ses **émissions de gaz à effet de serre**. Le DPE comprend en outre des préconisations techniques et des recommandations pour améliorer la performance énergétique de la construction.

Pour les produits de construction et de décoration



L'**étiquette « émissions dans l'air intérieur »** indique de manière simple et lisible le niveau d'émission des produits de construction et de décoration en polluants volatils. Ce niveau d'émission est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). L'étiquette est obligatoire depuis septembre 2013 pour tous les produits de construction et de décoration.

Pour les pneus



L'étiquette de performance énergétique des pneus vous permet de sélectionner **des produits plus performants, plus sûrs et moins bruyants**. Elle vous indique la consommation d'énergie, l'adhérence sur route mouillée et le bruit extérieur de roulement. Le choix des pneus est en effet d'une grande importance quand on sait qu'ils sont responsables de 20 à 30% de la consommation en carburant d'un véhicule.

● Des logos liés au tri



La signalétique commune de tri Triman

Elle signale que le produit sur lequel elle figure **peut être trié** et ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Elle sera prochainement apposée sur tous les produits recyclables relevant d'une consigne de tri : emballages, textiles, éléments d'ameublement, papiers graphiques... Elle ne concerne pas les équipements électriques et électroniques, les piles et accumulateurs, ni les déchets diffus spécifiques (déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement).



La poubelle barrée

Elle figure sur les produits électriques et électroniques, sur les piles et les accumulateurs et indique que les déchets résultants de ces produits ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils doivent faire l'objet d'une collecte séparée selon les consignes en vigueur.

Les autres déclarations environnementales

Les logos environnementaux privés avec référentiels

Certains logos environnementaux sont **d'initiative privée**. Ce sont des entreprises, des fédérations professionnelles, des groupements d'entreprises qui les créent. Ils sont nombreux à être apposés sur les produits de consommation courante. Les critères environnementaux (définis dans les référentiels) auxquels les produits qui les portent doivent répondre sont différents selon les logos et les catégories de produits.

Les référentiels privés sont **très hétérogènes** en termes de construction, d'organisation et de contenu. Certains concernent une catégorie de produits bien spécifique, d'autres sont plus larges, certains sont très détaillés, d'autres beaucoup moins, certains sont axés sur un type de critère environnemental, d'autres sur plusieurs, etc.



Guide de l'ADEME « **Les logos environnementaux sur les produits** »

Les autodéclarations environnementales

Comme son nom l'indique, une **autodéclaration environnementale** est une déclaration qui présente un produit, un service comme plus respectueux de l'environnement. Elle est effectuée par des fabricants, des importateurs, des distributeurs, des détaillants... **sans certification** par une tierce partie indépendante. Elle est donc sous la propre responsabilité de l'entreprise qui l'appose sur son produit ou service.

Certaines auto-déclarations environnementales délivrent un message « écologique » sans fondement ou jouent sur une ambiguïté trompeuse : **attention aux logos dont on ne connaît pas l'origine, accompagnés d'allégations vagues, imprécises, voire fantaisistes**.

Une autodéclaration environnementale peut prendre la forme d'une affirmation, d'un symbole ou d'un graphique sur des étiquettes de produit ou d'emballage, ou sur de la documentation relative à des produits (publicité, documents techniques...).

Un exemple

L'**anneau de Möbius** est utilisé comme un symbole du recyclage. Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables.



Cette représentation du logo de Möbius signifie : « ce produit ou cet emballage est recyclable ».



Celle-ci signifie : « ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées ».

Mais attention, ils seront effectivement recyclés :

si le système de collecte ou la filière de recyclage existent ;

si vous respectez les consignes de tri.

Les petits mots en « -able »

Quelle est la différence entre « recyclable » et « recyclé » ?
Ou entre « biodégradable » et « biodégradé » ? Le premier est une possibilité future (« -able »)

et le second est une réalité (« -é »). Bref, tout réside dans la nuance entre « réalisable » et « réalisé » !

Les logos sans fondement écologique

Le point-vert et la boucle papiers

Ils n'indiquent pas des produits plus écologiques, mais signalent que le producteur **contribue financièrement à un dispositif** (Éco-Emballages ou Adelphe pour les emballages, ÉcoFolio pour les entreprises émettant des papiers imprimés type journaux gratuits, annuaires, publipostage...) qui répond à l'obligation réglementaire de gestion des déchets qu'il a mis sur le marché.

Ces logos ne signalent pas des produits plus écologiques



Point-vert



Boucle papiers

On les trouve sur les emballages et sur certains imprimés, **qu'ils soient recyclables ou pas.**

Il est donc important de noter que les logos des éco-organismes apposés sur les produits ne signifient en aucun cas que le produit qui le porte est plus respectueux de l'environnement.

Les symboles d'identification des matériaux

Ils servent à **identifier les matériaux lors du tri** des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit qui les porte.



Aluminium



Acier



Polyéthylène
haute densité
PE - HD

Mieux acheter avec L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Des informations pour mieux acheter

L'**affichage environnemental** prévoit de communiquer une **information environnementale** sur les produits de consommation courante et les services : c'est **l'affichage des caractéristiques environnementales des produits**, dont le principe est acté dans la loi Grenelle.

Cet **affichage environnemental** donnera aux consommateurs de nouveaux éléments de comparaison entre produits pour connaître et réduire les impacts environnementaux de leurs achats. En effet, pour choisir les produits les plus performants, le client a besoin d'indications sûres et pertinentes.

L'**objectif général** de l'affichage environnemental est de fournir une information sincère, objective et complète sur les impacts environnementaux des produits de grande consommation.

Les **objectifs spécifiques** sont :

d'orienter la demande des consommateurs vers les **produits plus respectueux de l'environnement**,

d'inciter ainsi les producteurs à **davantage concevoir de tels produits.**



Un consommateur averti en vaut deux.

La mise en œuvre de cet affichage permettra d'améliorer l'information du consommateur pour faciliter les changements de comportement. L'affichage concernera **l'ensemble du cycle de vie des produits** (depuis leur fabrication jusqu'à leur recyclage et leur élimination), et non pas seulement l'utilisation par le consommateur.

Il sera **quantifié**, pour faciliter les comparaisons.

Il sera **multicritère**, c'est-à-dire que l'on regardera les impacts sur le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre), sur la pollution de l'eau, sur la consommation de matière première... Ainsi on aura une **vision globale des impacts environnementaux**, sans se limiter au changement climatique (gaz à effet de serre).

Il concernera à la fois le **produit et son emballage**.

La mise en place de ce nouvel affichage s'appuie sur des expériences qui permettent de définir une forme et un contenu pertinents, accessibles et faciles à prendre en compte lors des achats.

Des expériences d'affichage multicritères préexistantes

Les précurseurs

Depuis fin 2008, l'opérateur de téléphonie Orange propose pour certains téléphones un affichage environnemental avec comme indicateurs d'impacts le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles...



Présentation d'affichages environnementaux

Depuis 2010, l'opérateur de téléphonie SFR propose un affichage environnemental pour une quarantaine de téléphones mobiles. Son objectif est de l'étendre à 80% des mobiles qu'il commercialise. Les indicateurs d'impacts retenus sont le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles...

Une expérimentation nationale



Entre juillet 2011 et juillet 2012, le ministère du Développement durable a lancé une **expérimentation de l'affichage environnemental** réunissant 168 entreprises : un échantillonnage de produits et de services s'est doté de nouveaux affichages environnementaux.

Cette expérimentation nationale a consisté à proposer aux consommateurs une information environnementale, notamment sur des produits de consommation courante (alimentaire, hygiène, nettoyage, textile...). En rayon ou sur internet, sur les produits ou sur les emballages, sont mises à disposition des consommateurs des **informations quantitatives** sur les impacts environnementaux importants générés tout au long du cycle de vie d'un produit (changement climatique et un ou plusieurs autres points significatifs selon le produit concerné comme la consommation d'eau, de ressources naturelles, la pollution générée par le produit...).

Quelques exemples de l'expérimentation nationale



L'entreprise Conforama affiche sur Internet depuis janvier 2011, trois indicateurs d'impact sur certains des produits (chaises, matelas, table, etc.) qu'elle commercialise : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution des eaux.



Décathlon, depuis 2011, propose également sur Internet, un affichage environnemental pour certains sacs à dos. Les indicateurs d'impacts retenus sont le changement climatique, la consommation d'énergie, la consommation d'eau.

Un rapport d'évaluation de l'expérimentation (septembre 2013) conclut à la nécessité, dans l'attente d'un dispositif au niveau européen, d'engager une démarche à la fois volontaire, progressive et cadrée.

Vers un affichage environnemental harmonisé

L'affichage environnemental doit permettre de **comparer des produits entre eux**, quand ils sont dans la même catégorie, ou entre catégories de produit. Pour y parvenir, l'affichage doit **obéir aux mêmes règles de calcul** et **présenter un certain nombre de données communes**.

L'exemple des chaussures

L'évaluation environnementale des chaussures fait l'objet du premier référentiel validé au sein de la plate-forme ADEME-AFNOR.

Il a été choisi de rapporter à une durée d'utilisation de un an, l'ensemble des éléments pris en compte pour l'estimation de l'impact environnemental d'une

paire de chaussures. Cela permettra au consommateur de comparer facilement les impacts environnementaux de 2 paires de chaussures présentant des qualités et des caractéristiques diverses (une durée de vie très différente par exemple).

Pour les **produits alimentaires**, l'objectif est de pouvoir intégrer les impacts de la production agricole, ceux de la transformation et du transport mais aussi ceux du mode de conservation (réfrigération, congélation) et la fin de vie du produit.

L'évaluation de l'impact de la production agricole étant particulièrement complexe, des projets de recherche sont actuellement menés.

Le projet d'affichage environnemental trouve écho **au niveau européen**. La Commission européenne travaille actuellement au développement de méthodologies permettant de comparer les impacts environnementaux des produits d'une même catégorie entre eux. Une expérimentation à l'échelle européenne a été lancée pour une durée de 3 ans.

Pour bien choisir, LES RÉFLEXES À ACQUÉRIR

Pour les produits de tous les jours, cette petite liste peut vous permettre de faire une sélection des produits plus respectueux de l'environnement en vous posant les bonnes questions :

Quel est **mon besoin** ? Ai-je besoin de ce produit ? L'ai-je déjà à la maison ? N'est-il pas un gadget ?

Le produit que je souhaite acheter existe-t-il **avec le logo de l'Écolabel Européen** ?

Ces produits alimentaires sont-ils **issus de l'agriculture biologique (AB)** ?

Ces fruits et légumes sont-ils **de saison** ?

Les habitudes à prendre ou à conserver :

Respecter les doses d'utilisation des produits : lessives, produits d'entretien du sol...

Utiliser les produits jetables avec parcimonie.

Préférer les cabas ou les paniers pour faire les courses.

Choisir les produits les moins emballés, les produits rechargeables.

Réparer, donner, vendre au lieu de jeter.

Acheter des produits d'occasion.

Acheter un service plutôt qu'un produit : pour un usage occasionnel, il peut être préférable de louer un objet plutôt que de l'acheter.



Mémo des logo environnementaux « **Quels logos pour quels produits ?** ».

Pour acheter au bon moment, plusieurs sites vous proposent des calendriers des fruits et légumes de saison :

www.oivo-crioc.org/files/fr/3190fr.pdf

www.mangerbouger.fr/IMG/pdf/

inpes_manger_bouger_pdf_produits_saison.pdf

www.mescoursespourlaplanete.com/

SaisonFruitsEtLegumes.php

Pour les produits qui servent longtemps

Le poids de l'emballage a comparativement peu d'importance. Privilégiez pour ce type d'achat :

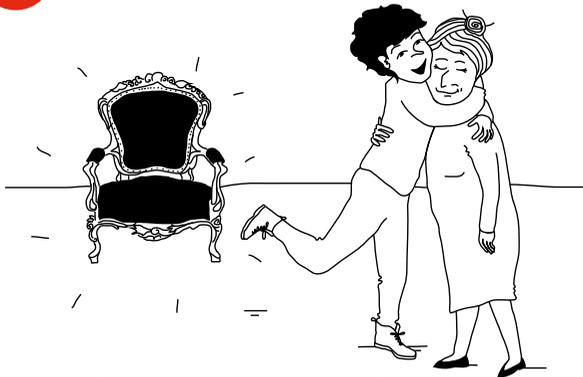
la **durabilité** (durée de vie) pour les biens d'équipements ne consommant ni eau ni énergie durant leur utilisation (mobilier, etc.). Choisissez des produits **robustes** (grâce aux marques de qualité) ou **réparables** (dont les pièces détachées sont disponibles) ;

les **faibles consommations d'énergie et/ou d'eau** pour l'électroménager, les ampoules électriques, la tondeuse à gazon. Orientez-vous vers les appareils les plus économes.

la **rechargeabilité**. Privilégiez les produits rechargeables comme les piles, etc.



Sur internet : www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats



Un même objet peut parfois faire le bonheur de plusieurs générations. Pensez-y !

Y penser aussi avant d'acheter...

Limiter l'utilisation des matières premières non renouvelables

C'est une action à votre portée, en achetant de préférence :

des **produits fabriqués à partir de matériaux recyclables** (qui pourront redevenir une nouvelle matière première) ou **produits à partir de matériaux recyclés** ;

des **produits à base de matières renouvelables** : les réserves de ces matières ne s'épuisent pas, à condition qu'elles soient gérées convenablement, de façon à préserver la ressource. Par exemple, pour l'achat d'un produit en bois, choisissez les produits issus de forêts gérées durablement.

Diminuer les volumes transportés et assouplir les délais de livraison

Ceci permet de limiter les impacts importants que les transports génèrent sur l'environnement. Agissez dans ce sens en choisissant :

des **produits** (lessives, savons...) **concentrés ou solides** afin de diminuer leur volume et donc le nombre de camions nécessaires à leur transport ;

des **délais de livraison souples** afin de permettre aux distributeurs d'optimiser leur logistique et le remplissage de leurs camions : pour vos achats par correspondance, le «48 h chrono», c'est plus de camions sur les routes. Alors, est-ce vraiment si urgent ?

Éviter les produits et les performances inutiles

Bien définir ses besoins avant d'acheter évite de payer pour une «sur-performance» inutile : un tracteur est superflu pour tondre une petite pelouse. Des qualités dont on n'a pas besoin ne sont plus des qualités.

L'achat du produit est-il indispensable ? Par exemple, si l'appareil à raclette ou la perceuse sont destinés à servir une ou deux fois par an, n'est-il pas préférable de les emprunter ou de les louer en cas de besoin ?

En finir avec LES IDÉES REÇUES

Les éco-produits ne sont pas plus chers

On ne peut dire qu'un produit est plus cher qu'en le comparant avec un produit équivalent!

Les éco-produits (non alimentaires), porteur de l'Écolabel Européen ne sont pas plus chers.

Écolabel et produits économiques

Selon une étude de 2013 réalisée par l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) sur les prix et la disponibilité des produits écolabellisés, les prix des produits porteur de l'Écolabel Européen sont compétitifs grâce aux marques distributeurs, car celles-ci pratiquent des prix attractifs qui permettent de concilier consommation plus

«écologique» et pouvoir d'achat. Par exemple, dans cette étude, tous les détergents vaisselle porteurs de l'Écolabel Européen (marque distributeur) sont moins chers que les liquides vaisselle de grande marque. Certains rivalisent même avec le prix des produits «discount». Ces avancées positives contribuent à la diffusion massive des produits.

Les éco-produits sont éco-conçus et peuvent être au final moins chers:

ils réduisent la quantité de matière qu'ils utilisent pour être fabriqués et allègent donc leurs coûts,

un produit de meilleure qualité et plus durable doit être changé moins souvent. Au final, il y a de grandes chances qu'il soit moins cher qu'un produit moins durable,

un produit économique à l'usage (appareils électroménagers économes, lampes fluo-compactes, ...) a une rentabilité à moyen ou long terme qui compense son prix d'achat plus élevé.

Les éco-produits sont aussi efficaces que les autres

C'est le cas des produits porteurs de l'Écolabel Européen. En effet, la certification évalue non seulement la qualité environnementale, mais aussi la qualité d'usage du produit.

Par ailleurs, un produit plus «écologique» de mauvaise qualité n'est pas un produit plus respectueux de l'environnement : s'il ne répond pas à ce que le consommateur attend de lui, c'est un achat inutile, source de gaspillage.



Un nettoyant multi-usages avec l'Écolabel Européen pour un résultat impeccable dans toute la maison!

Les prix baissent pour certains produits alimentaires « bio »

Les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique montrent une très grande disparité de prix. Certains sont plus chers que des produits conventionnels, d'autres moins. L'offre est en train de s'élargir, notamment dans la grande distribution (marque distributeur) et les magasins discount ce qui fait baisser certains prix de produits biologiques.

Une étude* montre que, sur 14 produits observés, 7 sont moins chers en bio (marque distributeur) qu'en non bio (marque nationale). Certains produits plus respectueux de l'environnement sont plus chers **parce que la demande de ces produits est encore faible**. C'est en les choisissant que l'on contribuera à développer le marché et à faire baisser les prix.

* 60 millions de consommateurs (janvier 2013)

Après l'achat, L'UTILISATION

Une étape à franchir avec succès

L'utilisation fait aussi partie du cycle de vie du produit. Le comportement du consommateur à cet égard est aussi important que les efforts des concepteurs de produits et des différents acteurs intervenant à d'autres étapes du cycle de vie du produit (industriels, distributeurs, professionnels de la collecte et de la valorisation en fin de vie).

Ainsi, en débranchant votre ordinateur portable après l'avoir éteint ou votre chargeur de téléphone une fois celui-ci chargé, vous pouvez limiter considérablement leur consommation d'énergie.

Quelques gestes qui font la différence

Lire les modes d'emploi des produits donne des informations précises sur leurs conditions d'utilisation, leur nocivité éventuelle, les précautions à prendre pour les faire durer plus longtemps, les erreurs à éviter afin de les garder en état de marche.

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies. Pour un produit plus efficace ou plus concentré, il faut réduire les doses utilisées (lessives, etc.).

Entretenir régulièrement (ou faire entretenir par un spécialiste) les matériels qui en ont besoin diminue les risques de panne et prolonge leur durée de vie.



Guide de l'ADEME

« Réduire sa facture d'électricité »

Éviter le gaspillage

Il touche particulièrement les produits alimentaires: au niveau mondial, depuis le champ jusqu'à l'assiette du consommateur, de **30 à 50% des produits** sont perdus ou jetés.

Chaque année en France, **20 kg de nourriture** (par habitant) partent à la poubelle dont **7 kg de produits alimentaires encore emballés**, qui n'ont pas été ouverts du tout. Il est parfaitement possible, avec un peu d'attention de la part des consommateurs, d'agir et de réduire ces quantités.

Ce gaspillage a des conséquences lourdes sur notre environnement : déchets inutiles, émissions de gaz à effet de serre, gaspillage d'eau... Mais il est surtout choquant au regard des millions de personnes sous-alimentées sur notre planète.

À notre échelle, pour diminuer ce gaspillage, nous pouvons :

faire l'inventaire des placards avant de rédiger une **liste de courses** : cela évitera des achats inutiles ;

surveiller les dates de péremption des produits à l'achat, dans les placards et surtout dans le réfrigérateur ;

Date de péremption : que veut-elle dire ?

Il ne faut pas confondre la date limite de consommation des denrées très périssables (viande, poisson, produits laitiers, œufs...) et la date limite d'utilisation optimale des denrées moyennement ou peu périssables. La première, « **à consommer jusqu'au...** », est impérative :

le produit ne peut être vendu et ne doit pas être consommé au-delà de cette date. La seconde, « **à consommer de préférence avant le...** » informe le consommateur sur le délai au-delà duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du produit peuvent s'altérer.

soigner le stockage : mettre au réfrigérateur des aliments emballés ou entreposés dans des boîtes hermétiques, ranger la nourriture dans un placard sec et bien ventilé, nettoyer régulièrement le réfrigérateur, indiquer la date d'ouverture d'un produit sur son emballage...

prévoir des repas en fonction du nombre de parts à servir ; apprendre à **cuisiner les restes** !



Sur internet :

www.reduisonsnosdechets.fr

www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets

Dernière étape: LES POUBELLES

Les déchets non produits ne consomment ni matières premières ni énergie, ils n'ont pas d'impact sur l'environnement. Adoptez les bons réflexes d'achat et les gestes appropriés en pensant à la prévention, à la réduction des déchets à la source.



Respecter les consignes de tri dictées par votre commune permet de garantir le recyclage des déchets. Attention à ne pas mettre n'importe quel déchet dans n'importe quelle poubelle.

Par ailleurs, grâce au tri des déchets, le consommateur peut également diminuer les impacts des produits sur l'environnement et poursuivre les efforts réalisés aux étapes précédentes... En recyclant, il peut même devenir un producteur de nouvelles matières premières !



Guides de L'ADEME « Réduire ses déchets et bien les jeter », « Les produits et déchets dangereux » et « Faire son compost »

Le cas particulier du recyclage

Le recyclage évite que certains produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur. Après un traitement approprié, les déchets serviront de **matières premières** pour fabriquer de nouveaux produits.

Des avantages du recyclage

Le recyclage est une des solutions pour réduire le problème des déchets, mais il peut également, selon les matériaux (verre, plastique, papier, acier, aluminium, etc.),

présenter d'autres intérêts : diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer de nouveaux produits, diminution des pollutions de l'air ou de l'eau...

Vous pouvez donc agir **en choisissant des produits ou des emballages recyclables** et **en effectuant le bon geste de tri**.

Du bon usage du tri des déchets...

Respecter les consignes de tri de votre commune est une condition essentielle pour que la collecte sélective fonctionne et que le recyclage soit possible :

pour **le verre, le métal, les plastiques, le papier**, les circuits sont bien en place et le recyclage donne naissance à de nouveaux produits performants : avec le verre recyclé, on fabrique de nouvelles bouteilles, avec du papier recyclé, des journaux, avec le plastique recyclé, des tuyaux et même des pull-over, et avec le métal de nouveaux emballages ;

les déchets organiques de la maison, compostés, pourront venir enrichir les sols. Dans certaines communes se met en place une collecte pour ce type de déchets. Composter dans votre jardin, c'est possible.

Votre poubelle... n'est pas une poubelle !

Certains produits de consommation sont polluants, toxiques ou dangereux. Des filières de collecte adaptées à ce type de déchets ont été mises en place.

Des **points de dépôts** sont à votre disposition chez les commerçants ou dans les déchèteries pour les **piles usagées, les appareils électriques et électroniques, les ampoules basses consommations**, etc.

Pour les déchets dangereux comme les **peintures, les solvants, les déchets amiantés, les produits de jardinage ou de traitement du bois**, ils doivent être impérativement **apportés dans les déchèteries**.

Rapportez les **médicaments** non utilisés à votre pharmacie.

Un défi à relever : FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE

Des consommateurs exigeants

Éco-consommer, c'est être actif face au produit, au commerçant, au fabricant. Être exigeant, cela peut modifier l'offre.

Le consommateur doit faire savoir au commerçant qu'il veut des produits avec des logos environnementaux (Écolabel Européen, AB, Energy Star...). S'il les demande, de plus en plus de fabricants chercheront à réduire les impacts de leurs produits sur l'environnement et engageront une démarche pour obtenir ces logos.

Par ses demandes et ses choix, c'est le consommateur qui peut faire évoluer l'offre des produits. Il n'est certes pas responsable de tout, mais ne peut non plus se dire responsable de rien.



Guides de L'ADEME « Les logos environnementaux sur les produits »

Des consommateurs informés

Avoir une idée précise du cycle de vie des produits peut éclairer les choix et orienter les décisions du consommateur. Les associations environnementales et les associations de consommateurs peuvent en cela être une mine de renseignements.

Pour aller plus loin

L'étude ADEME sur les logos environnementaux

Ce panorama sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante peut être commandé sur www.ademe.fr/publications

Les guides de l'ADEME...

Les logos environnementaux sur les produits

Réduire ses déchets et bien les jeter

Paillage et compost

Réduire sa facture d'électricité

Bien choisir son éclairage

Un air sain chez soi

Les produits et déchets dangereux

Mémo des logos environnementaux: Quels logos pour quels produits?

Le gaspillage alimentaire

Sur le site du ministère www.alimentation.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-campagne



Les déchets

Le site de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » sur www.reduisonsnosdechets.fr



CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | RÉDACTION Héléne Bateau | PHOTOS ADEME: R. Bourguet (p.7 - recyclage, p.18), C. Weiss (p.7 - tri), MEDDE: A. Bouissou (p.28) ; Eco-Emballages: B. Martinez (p.7 - produit), P. Renault (p.7 - achat) | ILLUSTRATIONS Camille Leplay, Olivier Junière

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

Pour en savoir plus sur les achats,
rendez-vous sur le site de l'ADEME :

ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats

Ce guide vous est fourni par :

